

**Intervention du Ministre Emir KIR,
en charge de la Formation professionnelle à la COCOF
à l'occasion de la séance académique
organisée dans le cadre des 20 ans des Missions locales.
24 juin 2010**

Mesdames les Présidentes des Parlements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française,
Monsieur le Ministre-Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de participer à cette séance académique célébrant les 20 ans des missions locales, des institutions qui jouent un rôle essentiel en Région bruxelloise, singulièrement aujourd'hui, au moment où :

- nous traversons une crise sociale et économique sans précédent,
- où le taux de chômage atteint des sommets dans notre Région, particulièrement chez les jeunes,
- et où une grande précarité s'est installée dans certains quartiers, qui abritent des personnes de plus en plus marginalisées auxquelles il faut donner une réponse sociale adaptée.

Dans ce contexte, toutes les structures qui travaillent à aider les plus fragiles d'entre nous à prendre un nouveau départ doivent être saluées et soutenues, et les missions locales font sans nul doute partie de celles-là. Complémentaires aux structures publiques, leur statut associatif leur confère une souplesse qui offre parfois l'occasion de tester l'une ou l'autre piste inédite en matière d'insertion socio-professionnelle, ce qui, je vous l'assure, peut être très précieux de nos jours.

Dès le début de cette législature, vous le savez, j'ai souhaité aller à la rencontre des Missions locales afin d'entendre leurs expériences et leurs difficultés. Ces contacts ont été riches et continuent à nous guider pour l'action que nous souhaitons mener. Les missions locales jouent un rôle spécifique et unique tant dans leur approche de la population locale en difficulté socioprofessionnelle que par le fait qu'elles mobilisent l'ensemble des ressources en présence sur le terrain. Concertation, consultation et coordination sont aucun doute les maîtres-mots de leur action, qui se distingue également par leur rôle important en matière de détermination et d'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Ces modules de détermination et d'orientation permettent à la personne d'élaborer, de confirmer ou d'infirmier un choix d'orientation et de qualification professionnelles en vue de poursuivre son parcours d'insertion. Je veux clairement poursuivre le soutien au

développement de telles actions parce qu'elles visent en premier lieu les demandeurs d'emploi les plus exposés à l'exclusion professionnelle. J'insiste sur le rôle essentiel des Missions locales en vue d'aider les demandeurs d'emploi les moins qualifiés à trouver un travail de qualité.

Vous le savez, la problématique des jeunes qui ont bien du mal à s'insérer professionnellement me tient particulièrement à cœur. Je sais que la situation de certains d'entre eux peut être dramatique et c'est sans doute là la raison première qui m'a incité à rencontrer les missions locales en septembre dernier.

Autre grande caractéristique des Missions locales: elles mettent sur pied des projets de formation dits «innovants», qui sont des formes d'expérimentation de nouveaux métiers ou profils professionnels pour lesquels il n'existe jusque-là pas de formation en bonne et due forme. Ces initiatives répondent généralement à des besoins locaux, à des niches d'emploi spécifiques ou à des besoins émergents et/ou à la recherche de qualifications intermédiaires.

Ces formations innovantes peuvent dans certains cas et à certaines conditions déboucher sur la création de nouvelles formations, dispensées par des opérateurs de formation. Les actions innovantes sont extrêmement variées allant du secteur de la pharmacie au secteur HORECA en passant par l'éco-construction. Elles sont principalement orientées vers des niches d'emploi local. Pour moi, cette faculté d'innovation est essentielle et à sans cesse encourager car cela oblige chacun à développer et à entretenir des collaborations sur des projets concrets, dans les communes, en réponse à des besoins locaux. C'est bien là une des plus-values de l'action des Missions locales: observer, concerter, innover et transférer.

A terme, je souhaite cependant que le cahier des charges de ces actions dites « innovantes » soit revu afin notamment de redéfinir le terme «innovant» et d'orienter ces actions pilotes vers le développement des stratégies locales (zonales) d'emploi en lien avec les priorités régionales. Je pense à des formations proches de l'emploi c'est-à-dire répondant à des besoins de proximité, à des besoins détectés auprès des employeurs locaux, notamment, et pour lesquels il n'existe pas d'offres de formation.

Vous l'aurez compris au fil de mon intervention, les Missions locales des acteurs essentiels de la lutte contre l'exclusion sociale dans notre Région. Elles fournissent un travail concret, spécifique et grandissant, malgré, j'en suis conscient, des moyens et des effectifs constants, une charge administrative très lourde, alors que le chômage et la précarité s'insinuent chaque jour un peu plus dans nos quartiers.

Pour lutter contre la crise économique qui nous frappe de plein fouet, les remèdes à mettre en place par les pouvoirs publics sont multiples: certes, il faut aider aux investissements et encourager les embauches – ce à quoi les différents niveaux de pouvoirs s'attèlent depuis plusieurs mois déjà – mais il est également primordial à mon sens développer massivement les secteurs de l'insertion socio-professionnelle et de la formation

professionnelle. Ce sont eux, et eux seuls, qui peuvent permettre aux moins qualifiés de se faire une place, de trouver une orientation professionnelle qui leur convienne et de prendre un nouveau départ.

Pour réussir le pari de la formation professionnelle à Bruxelles, une ville-région qui – rappelons-le – est promise à une croissance démographique exponentielle dans les années à venir, il faut à mon sens:

- travailler à **simplifier les procédures administratives** qui concernent les formations;
- que chacun des acteurs de ce secteur (Missions locales mais aussi OISP et centres de formations) travaillent en bonne **collaboration** et en bonne intelligence, avec le coordinateur commun qu'est **Bruxelles-Formation**, qui est le garant d'une offre cohérente et optimale;
- et surtout, que des **moyens budgétaires** nécessaires et suffisants soient alloués à ce secteur, c'est-à-dire, n'ayons pas peur des mots, **qu'il soit refinancé.**

A ce sujet, au budget initial 2010, ce sont 6.734.000 € qui étaient dévolus à ce secteur (en ce compris les subventions pour le fonctionnement des équipes de base, la formation continuée du personnel et l'embauche compensatoire). Les crédits affectés à la formation professionnelle, et à son volet insertion, n'ont donc pas été réduits, au contraire. Je suis le premier à être conscient du fait que ces moyens sont cependant insuffisants. Mais ma volonté, celle du Collège et celle du Gouvernement régional, est bien d'obtenir les moyens nécessaires pour déployer une offre de formation digne de ce nom à Bruxelles.

Je ne terminerai pas sans vous souhaiter à toutes et tous un très heureux anniversaire et de très beaux projets à venir. A 20 ans, on a l'énergie et la force pour soulever des montagnes: celle de l'insertion professionnelle vous attend!

Je vous remercie de votre attention.